

CESER de Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 10 décembre 2018

**Avis du CESER « rapport 3-1 - Pacte régional d'investissement dans les
compétences 2019 – 2022 »**

Intervention d'Annick GUYENOT pour la CGT

Le CESER est saisi sur ce dossier important pour les privés d'emplois bourguigno-francs-comtois à la fin de son élaboration, à la veille de son adoption et de sa signature avec la ministre du travail la semaine prochaine. Le CESER aurait pu être saisi en amont, ce ne fut pas le cas. Dommage !

Notre pays se trouve confronté à des enjeux économiques cruciaux. Répondre à ces défis nécessite des choix politiques d'envergure. Pour la CGT, il va falloir investir lourdement et durablement dans la formation professionnelle qualifiante pour réussir à les relever.

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), régionalisé pour une partie essentielle de sa mise en œuvre, veut former et accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail sur la période 2019 – 2022.

Un objectif ambitieux que nous partageons, de même que les quatre ambitions régionales formulées en trois axes.

Cette action intervient alors qu'une réforme big-bang de la formation est en cours, à marche forcée, et menée avec beaucoup d'amateurisme : à moins d'un mois de la mise en œuvre de certains dispositifs, les décrets ne sont toujours pas parus. L'objectif était bien de détruire, par exemple le congé individuel de formation, comme affirmé par le cabinet de la ministre. Mais il est plus difficile de construire au service des salariés avec ou sans emploi ... L'actualité nous le montre !

L'agilité affirmée dans les objectifs n'a de sens que si elle tient compte des réalités des personnes. Nous l'entendons aussi comme la nécessité de répondre aux besoins des personnes en les sécurisant dans leur parcours. Ceci impose de franchir un seuil de qualification.

Les formations ne peuvent donc être seulement des formations courtes répondant uniquement aux besoins immédiats exprimés par les entreprises. Il est nécessaire d'aller plus loin si la volonté est réelle de préparer les mutations technologiques, numériques, environnementales ...

Par ailleurs, pour la CGT, les blocs de compétences ne sont pas, en tant que tels, une réponse suffisante. Leur développement remet en cause la reconnaissance des qualifications, les diplômes. Ils ne se justifient que s'ils sont une première étape vers une certification complète dans un temps court.

Une telle démarche nécessite un accompagnement et une orientation, c'est-à-dire la mise en place d'un conseil en évolution professionnelle complet.

Pour nous, il est capital que l'accessibilité aux formations soit assurée sur l'ensemble du territoire. A défaut, il y a besoin d'anticiper les réponses pour permettre l'accès effectif (transports, restauration, éventuellement hébergement, garde d'enfant ...) en mettant à disposition en amont les moyens nécessaires. Nous notons la volonté de la région d'y réfléchir, il est nécessaire d'aller au-delà et des actes sont nécessaires rapidement.

En matière de formation des demandeurs d'emploi, les pouvoirs publics disposent, au sein du service public de l'emploi, d'organismes de formation mis en danger par des choix gouvernementaux dictés par des considérations idéologiques et financières. Ce sont les Greta, le Cnam ... mais surtout l'Afpa en lutte contre un plan social qui prévoit la suppression de près de 25% de ses effectifs et la fermeture de trente-huit centres de proximité, dont quatre en Bourgogne-Franche-Comté. C'est irresponsable socialement et économiquement ! L'AFPA est un outil irremplaçable pour répondre aux besoins et au développement harmonieux des territoires. Ayant fait la démonstration de son efficacité sociale depuis plus de 70 ans, son rôle doit être réaffirmé. Cet outil performant est qualifiant, il permet adaptation et reconversion, il assure l'accueil complet des stagiaires. L'Afpa est à même de mettre en œuvre ce Pic pour répondre à l'exigence de « à chacun selon ses besoins ». Mais, cela nécessite des choix, des décisions et des engagements politiques de long terme qui dépassent très largement les décisions économiques de court terme prise par ses dirigeants. L'AFPA doit retrouver les moyens d'identifier et de répondre aux problématiques et spécificités de chaque personne accueillie. L'AFPA pourra rendre compte de son utilité sociale et de son efficacité par la qualité du service rendu à ses usagers qui valorise le « chemin parcouru » par chaque personne formée entre sa situation de départ et celle atteinte à l'issue du parcours, garantie par du personnel pérenne et qualifié. Des modalités de contractualisation sortant des appels d'offres régionaux sont possibles et devraient être mise en œuvre par les régions.

Le projet d'avis pointe un certain nombre de ces enjeux, la CGT le votera.